



MAIRIE DE PARMAIN 95620
Tél. 01 34 08 95 80 – WWW.ville-parmain.fr

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024/34

PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SÉJOUR POUR ENFANTS A L'ÎLE DE LOISIRS DE BUTHIERS - 77760

Le Maire de la Commune de PARMAIN,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU les délibérations n°2022/39 du 29 septembre 2022 et n°2023/48 du 06 décembre 2023 relatives aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et à son premier adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,
CONSIDÉRANT le souhait de la collectivité de réserver un séjour organisé pour les enfants de l'accueil de loisirs à l'Île de loisirs de BUTHIERS (77760) du lundi 15 juillet vendredi 19 juillet 2024 comprenant l'hébergement, la restauration et les activités pour un effectif total de 24 enfants, accompagnés de 2 adultes,
CONSIDÉRANT la convention ci-jointe, proposée par le syndicat mixte d'études d'aménagements et de gestion de l'Île de loisirs de Buthiers, (S.M.E.A.G.), fixant les obligations de chacune des parties,
CONSIDÉRANT le devis n° 1099 du 02 avril 2024 fixant les tarifs,

D É C I D E

- ARTICLE 1 :** De procéder à la signature du devis n° 1099 et de ladite convention de séjour avec le syndicat mixte d'études d'aménagements et de gestion de l'Île de loisirs de Buthiers, (S.M.E.A.G.), pour la période du lundi 15 juillet au vendredi 19 juillet 2024,
- ARTICLE 2 :** Que le coût total du séjour est de 6 713,60€ TTC, conformément à la convention ci-annexée.
- ARTICLE 3 :** Que les conditions de paiement sont fixées comme suit :
- Un acompte de 30 % sera versé à la signature de la présente convention, soit 2 014,08€
 - Le solde sera réglé sur réception de la facture établie en fonction du nombre de présents et des prestations particulières.
- ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui recevra les mesures de publicité prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ARTICLE 5 :** Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte.

Fait à PARMAIN, le 26 avril 2024

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN

Vice-Président de la Communauté de Communes de la
Vallée de l'Oise et des Trois Forêts





Buthiers



Envoyé en préfecture le 02/05/2024

Reçu en préfecture le 02/05/2024

Publié le 02/05/2024

ID : 095-219504800-20240426-DM202434-AR

Brevet
Levrault

PARIS 2024



CPJ

Tél. 01 64 24 12 87
contact@buthiers.iledeloisirs.fr

Fax 01 64 24 15 79
www.buthiers.iledeloisirs.fr

MAIRIE DE PARMAIN

PLACE GEORGES CLEMENCEAU

95620 PARMAIN

Buthiers, le 02 avril 2024

CONVENTION SEJOUR HEBERGEMENT COLLECTIF

ENTRE : LE SYNDICAT MIXTE D'ETUDES D'AMENAGEMENTS
ET DE GESTION DE L'ILE DE LOISIRS DE BUTHIERS (S.M.E.A.G.).

73 RUE DES ROCHES

77760 BUTHIERS

N° AGREMENT D.D.C.S : 077-060-021

d'une part

ET

- LA MAIRIE DE PARMAIN - 95620 PARMAIN

d'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Art. 1 : CONDITIONS D'ACCUEIL

Le Directeur de l'île de loisirs de Buthiers s'engage à recevoir « LE CENTRE DE LOISIRS MAURICE GENEVOIX DE LA MAIRIE DE PARMAIN » selon un effectif prévisionnel de 26 PARTICIPANTS soit 24 ENFANTS + 2 ADULTES durant la période suivante :

- SEJOUR : - DU LUNDI 15 AU VENDREDI 19 JUILLET 2024 -

Le Directeur de l'île de loisirs de Buthiers ne se chargera pas des modalités d'inscription et du transport aller et retour.

Art. 2 : CONDITIONS D'HEBERGEMENT ET SALLE

L'hébergement « les Pins » se compose de chambres de 6 lits pour une capacité maximum de 70 personnes. L'hébergement « les Roches » se compose de chambres de 4 et 8 lits pour une capacité maximum de 72 personnes. L'hébergement « les Sables » se compose de chambres de 2 à 6 lits pour une capacité maximum de 60 personnes. Le « gîte Canard » est composé de 10 lits en chambres de 4, 2 et 5 lits, le « gîte Marais » est composé de 10 lits en chambres de 2 lits. Les draps, couvertures et alèses sont fournis par l'île de loisirs.

Les literies supplémentaires seront facturées 3.90 Euros l'une. Toute détérioration sera facturée.

Les logements et chambres sont mis à disposition à partir de 16h.

Art. 3 : ACTIVITES

Les activités encadrées sont conformes à la législation du sport. Pour la base de loisirs : les activités sont encadrées par des moniteurs spécialisés et diplômés du Brevet d'Etat.

Les plannings d'activités sont établis par nos soins suivant la disponibilité de nos intervenants.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION (SMEAG)

73 rue des Roches - 77760 BUTHIERS

SIRET 257 702 969 00011 - CODE APE 9311 Z

ICI
VIVENT
LES JEUX



Buthiers



Tél. 01 64 24 12 87
contact@buthiers.iledeloisirs.fr

Fax 01 64 24 15 79
www.buthiers.iledeloisirs.fr

Envoyé en préfecture le 02/05/2024
Reçu en préfecture le 02/05/2024
Publié le 02/05/2024
ID : 095-219504800-20240426-DM202434-AR

Berger
Levrault

PARIS 2024



CPJ

Art. 4 : TARIFICATION

* HEBERGEMENT :

- FORFAIT NUITEE LOGEMENT COLLECTIF « LES PINS » : 4 NUITEES

- ✓ Capacité de 66 couchages maximum par chambre de 3 lits superposés ;
- ✓ Ensemble de la literie mise à disposition (draps, taies et couettes) ;
- ✓ 1 petite salle d'eau par chambre (1 douche, 1 lavabo)
- ✓ Toilette extérieur aux chambres
- ✓ Nécessaire de toilette non fourni = à votre charge
- ✓ Pas de salle plénière commune dans le logement !

Le nombre de chambres sera attribué par nos soins selon la répartition filles / garçons du groupe d'enfants et adultes -

* 86.00 EUROS / 4 NUITEES / PERSONNE

* RESTAURATION : AU SELF COLLECTIF :

- PENSION COMPLETE DU DINER DE LUNDI AU GOUTER DE VENDREDI -

* SOUS-TOTAL RESTAURATION SEJOUR * 129.60 EUROS / REPAS / PERSONNE

* Repas servis à heures fixes : 8h, 12h ou 13h et 19h

* Menu unique : entrée, plat principal, fromage / laitage et dessert

* régimes et ou intolérances alimentaires à préciser (PAI à joindre le cas échéant)

* TOTAL PENSION COMPLETE SEJOUR * 5 605.60 EUROS / PENSION / SEJOUR

* ACTIVITES ET ANIMATIONS DU SEJOUR :

- PARCOURS AVENTURE * 12.50 EUROS / SEANCE / PARTICIPANT
Selon une séance de 2 heures surveillée pour l'ensemble du groupe

- ENCADREMENT ESCALADE * 260.00 EUROS / 2 SEANCES / MONITEUR
Selon une session encadrée de 1h30 par $\frac{1}{2}$ groupe

- ENCADREMENT VELOS FUNS * 260.00 EUROS / 2 SEANCES / MONITEUR
Selon une session encadrée de 1h30 par $\frac{1}{2}$ groupe

Les activités sont encadrées par groupe de 12 personnes maximum par séance de 1h30, 2 heures ou $\frac{1}{2}$ journée (3 heures) par moniteur.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION (SMEAG)

73 rue des Roches - 77760 BUTHIERS

SIRET 257 702 969 00011 - CODE APE 9311 Z

ICI
VIVENT
LES JEUX



Envoyé en préfecture le 02/05/2024
Reçu en préfecture le 02/05/2024
Publié le 02/05/2024
ID : 095-219504800-20240426-DM202434-AR



Tél. 01 64 24 12 87
contact@buthiers.iledeloisirs.fr

Fax 01 64 24 15 79
www.buthiers.iledeloisirs.fr

Le planning est établi par nos soins, selon notre proposition et susceptible d'être modifié suivant la disponibilité de nos intervenants.

- **ESPACE AQUATIQUE :** * 12.00 EUROS / ACCES SEJOUR / ENFANT
Piscine découverte - espace baignade de loisirs
! Selon un accès et une fréquentation du bassin uniquement de 16h30 à 18h30 ! et suivant les consignes et le règlement transmis à l'arrivée -

Le mini-golf, les espaces d'aires de jeux d'eau et les toboggans sont accessibles en journée suivant les horaires d'ouverture, de fonctionnement et leur disponibilité -
Le port du maillot de bain est obligatoire - short de bain interdit -

* **TOTAL ACTIVITES ET ANIMATIONS DU SEJOUR** * 1 108.00 EUROS / PENSION / SEJOUR

* **AUTRES PRESTATIONS :**

- NEANT

* **SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS** * 0.00 EUROS / SEJOUR

* **COUT TOTAL DU SEJOUR** * 6 713.60 EUROS

* **MODIFICATION D'EFFECTIF ET ANNULATION - MODIFICATION DE LA PRESTATION :**

- Prendre connaissance des conditions générales de réservation et de ventes au verso.

Signature
LA MAIRIE DE PARMAIN
Lu et approuvé (après avoir pris connaissance
Des conditions de ventes au verso)

Signature
Nathalie FREITAS
POUR L'ILE DE LOISIRS DE BUTHIERS
responsable service réservation

SYNDICAT MIXTE D'ETUDE D'AMENAGEMENT
et de GESTION DE L'ILE DE LOISIRS
77760 BUTHIERS
Tél : 01 64 24 12 87
Fax : 01 64 24 15 79
SIRET 257 702 969 0011

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION (SMEAG)
73 rue des Roches - 77760 BUTHIERS
SIRET 257 702 969 0011 - CODE APE 9311 Z

